

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE - « P.F.O. »

Société Civile de Placement Immobilier
Capital Social : 216 080 800 €.
Siège Social : 9, rue Jadin - 75017 PARIS.
385 208 905 R.C.S. PARIS.

Avis de convocation

Les associés de la Société « **LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE** » sont convoqués en **assemblée générale ordinaire**, conformément à la loi et aux statuts, à l'ESPACE ATHENES, 8, rue d'Athènes à PARIS 9ème, le mercredi 22 juin 2011, à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2010. Quitus à la société de gestion
2. Approbation de la répartition du bénéfice et affectation du solde
3. Approbation des valeurs de réalisation et de reconstitution de la société au 31.12.2010
4. Nomination de l'expert immobilier
5. Rémunération sur cession d'actifs immobiliers
6. Rémunération et remboursement des frais de déplacement du conseil de surveillance
- 7.8.9.10.11.12.13.14.15 – Nominations au conseil de surveillance

Les projets de résolutions présentés à l'assemblée générale sont les suivants :

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 214-76 du Code Monétaire et Financier,
- approuve lesdits rapports et les comptes de l'exercice 2010,
- approuve toutes les opérations traduites par ces comptes, notamment celles faisant l'objet du rapport spécial sur les conventions,
- approuve les comptes annuels au 31 décembre 2010 qui sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 17.520.257 €,
- donne quitus à la Société de Gestion de l'exécution de sa mission pour ledit exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, sur le bénéfice net distribuable, c'est-à-dire :

– bénéfice de l'exercice	17.520.257 €
– report à nouveau	+ 2.779.758 €
soit,	20.300.015 €

Décide :

– de fixer le dividende de l'exercice au montant des acomptes déjà versés : 17.618.896 €
– et d'affecter au report à nouveau, le solde de : 2.681.119 €

Troisième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, approuve les valeurs de réalisation et de reconstitution de la Société fixées au 31 décembre 2010 respectivement à 290.849.058 € et à 340.438.002 €.

Quatrième résolution. — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, renouvelle la société BNP PARISBAS REAL ESTATE VALUATION, en qualité d'expert immobilier de la Société, pour une durée de 4 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale autorise la Société de Gestion à percevoir une rémunération, au taux de 2,50%, sur le prix de vente, net vendeur, des immeubles cédés par la Société au cours de l'exercice 2011 et jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution. — L'assemblée générale, sur proposition de la Société de Gestion, et après consultation du Conseil de Surveillance, fixe à 9 000 € la rémunération à allouer globalement au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2011 et autorise le remboursement des frais de déplacement.

Résolutions relatives à la nomination des membres du Conseil de surveillance

Septième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Bernard BARADA.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Bertrand de BEAULIEU.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Olivier BLICQ.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Dixième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Madame Marie-Claude BODIN.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Onzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Fabrice BONGIOVANNI.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Douzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Régis HOLO.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Treizième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société AAZ, représentée par Monsieur Serge BLANC.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Quatorzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société CACEPI-CPFP, représentée par Monsieur Arnaud BARADA.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Quinzième résolution. — L'assemblée générale nomme, membre du Conseil de Surveillance, la société INVEST IN CONSULTING, représentée par Monsieur Jean-Philippe GONTIER.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

6 juin 2011

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

Bulletin n° 67

1103184

PERIAL ASSET MANAGEMENT
Jean-Christophe ANTOINE
directeur général